Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 085-218501138-20260706-DEL2607177-DE

MAIRIE DE L'ILE D'YEU

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ILE D'YEU

Séance du : 06 Juillet 2026

Numéro de la délibération : DEL/BCH/26/07/177

Dates Convocations 16/06/2026 et 26/06/2026 **Dates Affichages** 26/06/2026 **Nombre de Conseillers :** - en exercice **27** - présents **20** - procuration **07** - absents **00**	Le six Juillet Deux Mille Vingt Six à 20 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Ile d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie. **PRESENTS 20 :** Patrice BERNARD, Vincent ROIRAND, Bernard NOURY, Jacqueline TURBE, Mathieu RIOU, Virginie GIRARD, Camille DECONINCK, Nathalie BARBOTIN, Christine LE BRIS, Marika ANDRÉ, Louis DUPONT, Maryline SAUVADET, Joanna BURGAUD, Eddy LAURENT, Christophe DUPONT, Benjamin RATOUIT, Alain MOUSNIER, Cyril TARAUD, Laure BARAULT, Valérie VOISIN **PROCURATIONS 07 :** Corinne ROUET, Yannick RIVALIN, Fabien DULON, Sébastien GAUTIER, Leslie DOUX, Manon PLESSIS et Gaëlle CHAPUT respectivement à Virginie GIRARD, Patrice BERNARD, Louis DUPONT, Camille DECONINCK, Nathalie BARBOTIN, Benjamin RATOUIT et Alain MOUSNIER **ABSENTS 00 :** **SECRETAIRE :** Benjamin RATOUIT

DEPOT D'UNE DEMANDE D'AUTORISATION D'URBANISME : 7, QUAI DE LA CHAPELLE

Rapporteur : M. Mathieu RIOU

La commune souhaite remplacer les menuiseries et effectuer d'autres petits travaux de couverture sur le bâtiment « l'abri du Marin » situé au 7, quai de la Chapelle (parcelle cadastrée 113 AL 12). Il est donc demandé au Conseil Municipal d'habiliter Monsieur le Maire à signer et déposer la demande d'autorisation d'urbanisme ainsi que tout acte s'y rapportant.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21 ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles : Article R421-17 à R421-17-1(sous-section 1 : travaux et changements de destination soumis à déclaration préalable)

Considérant que par leur nature, les travaux rentrent dans le champ d'application d'une demande d'autorisation d'urbanisme

Considérant qu'il convient de donner l'autorisation à Monsieur le Maire de signer et déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme au nom de la commune.

Patrice BERNARD
Maire de l'Ile d'Yeu
8 juil. 2026

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 085-218501138-20260706-DEL2607177-DE

Le Conseil municipal à l'unanimité (27 POUR) :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer et à déposer une demande d'autorisation d'urbanisme pour remplacer les menuiseries et effectuer les petits travaux de couverture sur le bâtiment « l'abri du Marin » situé au 7, quai de la Chapelle, au nom et pour le compte de la commune ainsi que tout document nécessaire au dépôt, à l'obtention de l'autorisation susvisée et tout acte s'y rapportant.

L'Ile d'Yeu, le 8 Juillet 2026

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour extrait conforme

Le maire,
M. Patrice BERNARD